

## **Atelier 4 : potentiel d'excellence et attractivité des Hauts-de-Seine**

### **Participants :**

*Philippe ARCHIAS, cabinet FORS*

*François SAGE, cabinet TECSA Consultants*

*Jean-Paul MARTINERIE*

*Monsieur DECAUX*

*Vincent GAZEILLE*

*Thierry BRUHAT, professeur et consultant en économie*

*Daniel GOUPIAT, Chambre des Métiers et de l'Artisanat*

*Jean-Yves SENANT, Maire d'Antony*

*Bernard BLED*

*Jean-Pierre CAGNON, mairie de Bagneux*

*Yohann SANDLER, SEM 92*

*L'atelier est animé par Marie-Catherine EL FALLAH.. Le rapporteur en est Francis CHOISEUL,  
Président de la commission économique du Conseil général des Hauts-de-Seine.*

Le Président remercie les participants et indique que le débat sera précédé d'une présentation d'une étude sur l'économie départementale. Il rappelle que l'attractivité des Hauts-de-Seine est parmi les plus élevées au pays. Néanmoins, le taux de chômage enregistré dans le département s'est aggravé au cours des quatre dernières années, et ce dans un contexte où les perspectives de croissance demeurent médiocres. Les démarches telles que le Schéma Directeur d'Ile-de-France (SDRIF) ont précisément pour but de donner un élan et de créer des perspectives.

## **I. Présentation de l'économie des Hauts-de-Seine**

Monsieur ARCHIAS explique que l'identité économique des Hauts-de-Seine se caractérise par deux traits saillants : d'une part, la sur-représentation des emplois de siège et, d'autre part, le maintien d'une industrie à un niveau encore élevé. Les Hauts-de-Seine se situent dans une dynamique de tertiarisation hautement qualifiée, plus poussée encore que celle de l'Ile-de-France. Le département présente par ailleurs une évolution qualitative de l'emploi dans les industries de haute technologie. De ce fait, le territoire compte de moins en moins d'emplois de production et de plus en plus de fonctions liées à la recherche et développement, tant dans les secteurs privé que public. La croissance économique est essentiellement concentrée dans le secteur tertiaire. Dans ces conditions, le département participe au rayonnement de l'ensemble de la région-capitale.

C'est de la valorisation de ces ressources que dépendra la concrétisation du concept de pôles de compétitivité. Il s'agit notamment de maintenir l'attractivité du territoire pour les investisseurs étrangers. Dans ce sens, il faut optimiser les atouts du département (notamment au niveau des infrastructures et du cadre de vie), maintenir une offre foncière compétitive en termes de qualité et de coût, adapter l'offre de transport aux besoins existants et à venir et déployer un réseau de communication à très haut débit. Enfin, il s'agit de proposer un cadre de vie de qualité aux résidents et aussi à tous ceux qui souhaitent s'installer sur le territoire.

## **II. Débats**

Monsieur SAGE s'interroge sur le potentiel de recherche et développement du département. Les statistiques sont, certes, réconfortantes. Cependant, il est peut-être nécessaire de s'interroger sur la réalité des réseaux et structures dans ce domaine, ainsi que sur la façon dont ils s'impliquent dans le développement territorial.

Monsieur ARCHIAS précise que l'exposé n'avait pas pour but de démontrer l'existence d'une logique d'inscription territoriale des ressources mais d'en souligner la concentration. Cela ne signifie pas pour autant que ces ressources coopèrent.

Monsieur MARTINERIE demande s'il est possible de considérer les données fournies dans le rapport comme constitutives d'une seule et même identité. En effet, le secteur Nord, la Défense et le Sud correspondent à trois types d'activités et à des populations fondamentalement différentes.

Le Président note que ces différences se réduisent. Par ailleurs, cette diversité est aussi constitutive de la richesse du département.

Monsieur BLED remarque que l'objectif du SDRIF est de transformer ces différences en complémentarités.

Monsieur SAGE souligne qu'il importe de différencier les facteurs de compétitivité globale de ceux qui sont plus liés à l'attractivité. La compétitivité met l'accent sur le développement durable, la qualité de vie, le développement des liens sociaux et la réduction du taux de chômage. Ce sont là des indicateurs globaux, bien plus larges que l'attractivité.

Monsieur DECAUX explique que le renforcement de l'attractivité passe notamment par un renouvellement de l'offre immobilière. A cet égard, une ville comme Chicago est extrêmement dense et néanmoins belle, parce que les anciennes tours y sont détruites régulièrement pour laisser la place à de nouvelles.

Monsieur GAZET fait remarquer que le développement économique n'est qu'un moyen au service d'une meilleure qualité de vie pour la majorité des citoyens. De plus, il convient de rester prudent face à une vision quelque peu élitiste du développement de pôles dédiés à des activités hautement qualifiées, une telle vision excluant une part importante de la population.

Monsieur BRUHAT souligne que l'existence de ressources de recherche et développement sur un territoire ne signifie pas pour autant que celles-ci sont mobilisables au profit du développement local. Le SDRIF doit aujourd'hui permettre d'engager une réflexion sur une approche renouvelée de la planification du développement économique et territorial. La gouvernance consiste à mobiliser les acteurs économiques pour les amener à contribuer à la décision publique. Concernant les pôles de compétitivité, le premier chapitre du rapport de Christian BLANC évoque les *clusters* aux Etats-Unis. Ces derniers sont le résultat, sur dix à vingt ans, de dynamiques d'échanges autant informels que formels, entre tous les acteurs d'un territoire.

En France, la confusion entre la fin et les moyens est fréquente, ce qui n'est pas sans risques. Les pôles de compétitivité cherchent à conjuguer un *cluster* global et un noyau technologique, alors que ce sont deux aspects largement différents. Par exemple, Minatech peut merveilleusement se développer, elle ne tirera pas l'économie de l'Isère. *A contrario*, pour que Minatech se développe, il faut qu'existe une économie dynamique en Isère.

Une autre difficulté porte sur le financement. En effet, la constitution des pôles nécessitera des investissements publics. Aujourd'hui, le gouvernement explique que les projets vont remonter des pôles et qu'il essaiera de les financer, par la défiscalisation notamment, mais cet aspect n'est pas encore finalisé et pose des problèmes de territorialité. Les collectivités locales seront également sollicitées pour financer ces projets.

Le Président reconnaît que la démarche présente des difficultés.

Monsieur GOUPIAT souligne qu'il existe aussi un artisanat spécialisé dans les très hautes technologies. Cependant, certaines activités artisanales rencontrent des difficultés à se maintenir en raison des coûts trop élevés du foncier. C'est sur ce plan qu'il faut donc apporter une aide aux artisans, et ce surtout en ce qui concerne les métiers situés en centre-ville. Dans ces secteurs, les coûts de reprise des locaux au moment du changement de propriétaire sont en effet rédhibitoires.

Le Président explique que la création de lieux d'artisanat avec l'office d'HLM constitue un axe de réflexion.

Le directeur de la chambre de commerce relève que son institution partage le même constat que la chambre des métiers. Dans la boucle nord, par exemple, 10 % des PME ont disparu entre 1995 et 2001, essentiellement pour des problèmes fonciers.

Monsieur BRUHAT souligne que Sophia-Antipolis n'aurait pas pu exister si l'Etat n'avait pas acheté des terrains afin qu'ils échappent à la spéculation foncière. L'artisanat et les *start-up* sont confrontés aux mêmes difficultés en termes de coût d'implantation.

Monsieur SENANT déclare qu'il faudrait faire baisser le coût du foncier mais reconnaît qu'il s'agit d'une difficulté majeure.

Monsieur GAZET remarque que le fait d'attirer de plus en plus de grands groupes employant des cadres dotés d'un pouvoir d'achat important contribue à la hausse des loyers. Il devient de plus en plus difficile de se loger sur le territoire, aussi bien pour certains particuliers que pour les petits commerces et les artisans. Pourtant, cette saturation ne constitue pas nécessairement un facteur négatif, si elle permet le développement économique d'autres territoires moins riches que les Hauts-de-Seine.

Monsieur GOUPIAT souligne que, pour l'essentiel, les emplois ne se créent pas au sein des grandes entreprises, mais dans les petites. Si ces dernières partent, les emplois s'en vont aussi.

Monsieur BLED rappelle que la Défense est le premier quartier d'affaires d'Europe. Il estime que le raisonnement en terme local n'est pas adapté à la nature des enjeux. Aujourd'hui, la concurrence se situe en effet à Londres, Madrid, Francfort et bien évidemment dans les métropoles asiatiques. Par ailleurs, la question de la qualité de vie a pris une importance accrue ces dernières années. Lorsqu'un investisseur étranger veut s'installer à la Défense, il s'interroge sur l'offre de transport, les commerces de proximité, la dimension culturelle. Il faut donc garder cela à l'esprit pour l'avenir.

Un intervenant affirme que la décision de Monsieur SARKOZY de créer une structure d'acquisition foncière au niveau départemental est excellente. Depuis quinze ans, il constate l'exode des TPE, PME et des artisans. Il considère qu'il faut se montrer plus dirigiste dans les centres-villes. En l'absence d'une telle politique, dans dix ans, les artisans seront au mieux en grande couronne.

### **III. Synthèse**

Monsieur CHOISEUL établit la synthèse des échanges. Il note que le premier point ressortant des discussions est le contexte de compétition internationale ainsi que le fait que les Hauts-de-Seine constituent un atout majeur pour l'attractivité de la région Ile-de-France. Le second point est relatif à l'établissement d'un cercle vertueux de la qualité de vie, l'économie n'étant qu'un moyen pour y parvenir. Cependant, cette qualité est aussi un élément de l'attractivité économique.

La discussion a également montré qu'il ne faut pas laisser s'instaurer des modes de développement séparés. Il s'agit d'utiliser l'excellence scientifique et économique des grands sièges pour le développement des PME-PMI. En outre, il convient de relier la diversité des activités et des territoires des Hauts-de-Seine. Les échanges ont aussi fait apparaître la nécessité d'une action en matière foncière de la part des acteurs publics, non seulement dans le cadre des pôles d'excellence mais aussi dans une optique d'amélioration de la qualité de la vie. Enfin, le dernier point porte sur les fonctions de chaque pôle. Les fonctions de direction, de finance et de conseil se situeraient à la Défense. La vallée de la Bièvre regrouperait les fonctions de recherche, de développement et d'incubation. L'industrialisation et les services seraient localisés dans la boucle de la Seine. Enfin,

les fonctions liées à la visibilité internationale, à la communication et à la commercialisation seraient situées dans le Val de Seine.

Le Président met en garde contre la tentation de découper le département d'une telle manière.

Marie-Catherine EL FALLAH relève qu'il n'est pas sûr que les fonctionnalités des pôles fassent l'unanimité parmi les participants.

Le Président rappelle qu'il faut garder à l'esprit la notion de pôle en tant qu'incitateur, « locomotive » et lieu de synergies. Ces pôles ne doivent pas appauvrir certaines parties du département mais au contraire, bénéficier à l'ensemble du territoire.

Monsieur BLED explique qu'il ne faut pas confondre le périmètre du pôle et son cœur. Les trois pôles comprennent plusieurs départements ou fractions de département. A l'intérieur des zones, on trouve des parties un peu plus réduites mais encore larges, où les entreprises bénéficieront d'avantages fiscaux. Enfin, les cœurs de pôles correspondent à ce que le document de travail nomme les infrastructures territoriales, que sont les centres de services et des lieux de rencontres.

**Monsieur BRUHAT** demande si le cœur de pôle constituera une tête de réseau de la fonction.

**Monsieur BLED** répond que c'est en effet le cas.

**Le Président** remercie les participants pour la qualité des contributions et des échanges.

## INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :

*Jean-Paul MARTINERIE*, 1

Monsieur GOUPIAT, 1 3, 4

*Marie-Catherine EL FALLAH.*, 1,5

Monsieur MARTINERIE, 2

*Monsieur DECAUX*, 1, 3

*Yohann SANDLER*, 1

Monsieur GAZET, 1, 3, 4